



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Sandra Martineau *Directrice générale adjointe, greffière-trésorière* de la Municipalité de Pontiac certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 03-25 est de 4687 ;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 471 ;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 5.

Je déclare que le règlement 03-25 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Sandra Martineau
Directrice générale adjointe, et greffière-trésorière

24 avril 2025

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au règlement 05-20 adopté le 25 août 2020 par le conseil municipal, je Sandra Martineau, *Directrice générale adjointe et greffière-trésorière* de la Municipalité de Pontiac, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 03-25 : **Règlement d'emprunt parapluie 03-25 décrétant un emprunt et une dépense de 505 000 \$ pour le pavage du chemin Braun** à l'hôtel de ville situé au 2024, route 148 et sur le site Internet de la Municipalité le 24 avril 2025.

Sandra Martineau
Directrice générale adjointe, et greffière-trésorière

24 avril 2025